

# ASSEMBLÉE NATIONALE

14 octobre 2013

---

PLFSS 2014 - (N° 1412)

Non soutenu

## AMENDEMENT

N ° AS182

présenté par  
Mme Fraysse

-----

### ARTICLE 3

Supprimer cet article.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Les auteurs de cet amendements considèrent, d'une part que le déficit de la CNRACL, à l'origine du transfert proposé, est artificiellement construit, et d'autre part, que les excédents du FEH, eu égard aux difficultés rencontrés par les agents de la fonction publique hospitalière, est indécent.

Pour toutes ces raisons, ils demandent la suppression de cet article.